

05753/21/molc.Kalfou

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL – PATRIE

REGION DE L'EXTREME – NORD

DÉPARTEMENT DU MAYO-DANAY

COMMUNE DEKALFOU

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-DANAY DIVISION

KALFOU COUNCIL

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION

N° 004/2021/DC/C-KALFOU/CIPM-AG

DU 13/9 2021, POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIELMEDICAL DU CENTRE SANTE INTEGRE DE THIOU, ARRONDISSEMENT DE KALFOU, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

Le Maire de la Commune de KALFOU, Autorité Contractante, lance un Avis de Consultation pour une Demande de Cotation pour l'équipement en matériel médical du Centre de santé intégré de Thiou, Arrondissement de KALFOU, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

1. Consistance des prestations

La consistance de la fourniture, objet de la présente Demande de Consultation, porte sur l'équipement en matériel médical du Centre santé intégré de Thiou en conformité avec les prescriptions du Descriptif de la Fourniture.

2. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine.

Par la présente consultation, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

3. Financement

La fourniture, objet de la présente Demande de Cotation, est financée par le Budget Investissement Publics, Exercice 2021 pour un coût prévisionnel de Dix Millions (10 000 000) de Francs CFA TTC.

4. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier de Consultation peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de KALFOU.

5. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier de Consultation peut être obtenu à la Mairie de KALFOU, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de Vingt mille(20 000) francs CFA , auprès de la Recette Municipal de KALFOU.

6. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier de Consultation, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, à la Mairie de KALFOU auprès du secrétariat général, au plus tard le 04/10/2021 à 10. Heures, heure locale et devra porter la mention:

«AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION
N° ~~004~~/2021/DC/C-KALFOU/CIPM-AG
**DU ~~13/09~~/2021 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE SANTE INTEGRE,
ARRONDISSEMENT DE KALFOU, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-
NORD**

FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public

EXERCICE 2021, IMPUTATION :

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

7. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra, joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (selon le modèle) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances, d'un montant de **Deuxcentmille (200 000) de francs CFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

8. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le ~~04/10/2021~~ à ~~11~~ heures précises dans la salle de réunions de la Commune de KALFOU, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

9. Critères d'évaluation

Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier de Consultation relatives notamment à la recevabilité des pièces Administratives, à la conformité de l'offre technique, aux spécifications techniques du Dossier de Demande de Cotation et à la qualification du candidat.

9.1 Critères éliminatoires

Les principaux critères éliminatoires porteront sur :

1. L'absence de la caution de soumission ;
2. La présentation d'une pièce administrative non conforme et non régularisée dans un délai n'excédant pas 48 heures suivant l'ouverture des plis ;
3. La fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
4. Le Candidat n'ayant pas abandonné de marche au cours de trois (03) dernières années ;
5. L'omission d'un Prix Unitaire Quantifié.

Sous peine de rejet la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces originales ou en copies certifiées conformes .ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

9.2 Critères essentiels

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1	La présentation de l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du Dossier de Consultation, pièces dans l'ordre et intercalaires de couleur)	Oui/non
3	Chiffre d'affaire d'au moins 10 000 000 (dix millions) francs CFA	Oui/non
4	La preuve d'acceptation de la Lettre -Commande : Projet de Lettre – Commande paraphé sur chaque page et dument signé et daté à la dernière page	Oui/non

NB : Seul les soumissionnaires ayant obtenu **trois (03) « OUI » sur trois(03)** à l'évaluation technique seront admis à l'analyse financière.

10. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet avis de consultation, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'avis de consultation.

11. Durée de la validité de l'offre

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

12. Attribution

La Lettre Commande sera attribuée au soumissionnaire présentant l'offre conforme pour l'essentielle à toutes les prescriptions du présent Dossier de Consultation et ayant présenté la partie financière évalué la moins-disante.

13. Dénonciation

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : **673 20 57 25 / 699 37 07 48.**

KALFOU, le 13 SEPT 2021,
Le Maire de la Commune
(Autorité Contractante)



Ampliations

- MINMAP /DGMI (pour information)
- PREFET MAYO DANAY (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DRMAP/SMI (pour archivage)
- DDMAPMD/SPM (pour archivage)
- MAITRE D'OUVRAGE (pour information)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)